

Politique d'utilisation de l'Intelligence Artificielle par les auteurs

Version de juillet 2026

Recours à l'IA (général) dans les activités de rédaction

L'utilisation de l'IA général a considérablement augmenté depuis 2022. Le potentiel de l'IA (général) est considérable et nous nous en réjouissons. Raison de plus pour vous fournir, en tant qu'auteur, des éclaircissements sur notre politique dans ce domaine. Vous trouverez ci-dessous des lignes directrices concernant les (im)possibilités d'utilisation de l'IA (général) pour vous en tant qu'auteur de Wolters Kluwer.

Wolters Kluwer suit de près les développements dans le domaine de l'IA (général) et des technologies connexes et adaptera sa politique si nécessaire.

Quand pouvez-vous utiliser l'IA (général) ?

Vous pouvez utiliser l'IA (général) pour collecter du contenu librement accessible au public (par exemple, https://justice.belgium.be/fr/moniteur_belge et <https://juportal.be>) et en faire ressortir des informations. Il s'agit en l'occurrence d'une tâche de recherche préalable au processus de création. Gardez à l'esprit que les contenus que vous produisez vous-même ou les contenus de tiers que vous introduisez dans des applications publiques peuvent être utilisés pour l'entraînement de l'outil. Veillez dès lors à n'utiliser que des applications d'intelligence artificielle fermées et sécurisées. Vérifiez toujours les conditions afin que l'application d'IA ne puisse pas partager, vendre, divulguer ou utiliser vos données pour l'entraînement.

Quand cela est-il exclu ?

En tant qu'auteur (par exemple d'une revue professionnelle, d'un ouvrage thématique ou d'un commentaire), nous attendons de vous que vous créiez et mettiez à jour un contenu original qui réponde aux valeurs éditoriales fondamentales suivantes : originalité, contrôle, contenu ne portant pas atteinte aux droits de tiers, transparence et crédibilité/fiabilité. Cela signifie que vous créez vous-même le contenu et que vous n'utilisez pas l'IA général. Vous êtes personnellement responsable du contenu ainsi que de la livraison de votre œuvre pour publication.

Questions

Pour toute question, veuillez consulter la rubrique « Pour les auteurs » afin de vous assurer que vous utilisez toujours la version la plus récente de la « Politique d'utilisation de l'Intelligence Artificielle par les auteurs », ou n'hésitez pas à contacter votre éditeur ou votre editrice.

